

Prise de position du 15 Juin 2021 (sans embargo)

Célérité, cohérence, pragmatisme, proportionnalité et continuité sont les facteurs clés pour revitaliser le paysage événementiel

- *La **célérité et le pragmatisme** sont importants dans l'octroi d'autorisations pour les manifestations, la mise en place de la couverture du bouclier de protection, et pour le certificat Covid.*
- *Il faut assurer la **cohérence et l'efficacité au niveau national** des processus et critères d'approbation, ainsi que des conditions-cadre et des plans de protection.*
- *La **proportionnalité** serait respectée en s'abstenant d'imposer des exigences supplémentaires ou des restrictions de capacité pour les manifestations avec certificat COVID.*
- ***Dans un souci de continuité**, il convient d'une part de prévoir des perspectives pour les manifestations avec plus de 10'000 participants au-delà de septembre 2021, et d'autre part de poursuivre les mesures d'indemnisation et de soutien à la filière événementielle.*

Mise en œuvre rapide et uniforme dans les cantons

« Avec ses propositions actuelles, le Conseil fédéral répond heureusement à l'évolution épidémiologique et aux préoccupations importantes du secteur », déclare Stefan Breitenmoser, gérant de l'association professionnelle SMPA. Les plus de 40 membres de l'association se félicitent notamment des annonces faites pour les manifestations accueillant moins de 1'000 personnes, que ces manifestations puissent avoir lieu sans contrôles vaccinés/testés/guérés, et que le port du masque obligatoire et l'obligation de s'asseoir pour consommer aient été levés pour les grandes manifestations en plein air. Néanmoins, dans l'immédiat, les perspectives ne sont pas vraiment roses : à l'heure actuelle, dans la plupart des cantons, les autorisations pour les manifestations prévues ne sont malheureusement pas encore octroyées, les exigences détaillées ne sont pas claires dans partout et le bouclier de protection ne sera mis en œuvre - si tant est qu'il le soit - dans la plupart des cantons que vers l'automne. Nous avons encore l'espoir que dans les cantons où le bouclier de protection est prêt, les autorisations pour les manifestations et la couverture de protection soient consenties rapidement et de manière pragmatique afin que la planification des projets en cours n'ait pas été en vain. Il faut absolument que les cantons moins rapides adoptent un rythme plus soutenu. De même, il faut que les processus et les critères d'autorisation, ainsi que les conditions-cadre et les plans de protection soient définis de manière uniforme, efficace et pragmatique dans toute la Suisse.

Ni double sécurité ni seuils

Pendant une phase transitoire, il est acceptable de subordonner l'accès aux grandes manifestations à l'obligation de présenter un certificat COVID. Nous nous félicitons du nouveau certificat « allégé » qui prévoit moins de données. Le certificat doit être mis à la disposition des visiteurs de la manière la plus simple et la plus automatique que possible. Les coûts d'infrastructure, de personnel et des tests doivent être pris en charge par la Confédération et/ou les cantons pour éviter de créer des obstacles excessifs pour le public. En raison du nombre croissant des manifestations, la SMPA demande que les cantons prévoient une capacité suffisante de tests, et que des auto-tests fiables et de nouvelles méthodes de tests soient approuvés le plus rapidement possible.

Selon Christoph Bill, président de l'association des organisateurs de concerts, shows, et festivals une autre demande est tout aussi importante : « Si on exige un certificat Covid pour accéder à une manifestation, il faut alors supprimer toutes les autres exigences ainsi que les restrictions de capacité. » Les projets pilotes à l'étranger et de solides analyses scientifiques faites en Suisse ont notamment démontré que les manifestations avec certificat COVID ne présentaient pas de risque accru d'infection.

Allonger les perspectives et créer des plages de temps

Que les perspectives pour la saison estivale aient déjà été esquissées à la fin du mois de mai a insufflé une certaine confiance au secteur et nous a permis de lancer ou de poursuivre la planification. Aujourd'hui, cependant, cette perspective doit être poursuivie : Pour toutes les dimensions de manifestations, des déclarations sont nécessaires au-delà de la dernière phase d'ouverture communiquée et des déclarations sur les manifestations comptant plus de 10 000 places debout. On ne saurait trop insister sur l'importance de prévoir des plages de temps suffisantes pour la préparation des manifestations. Toutes les parties prenantes sont conscientes qu'un projet peut être arrêté à court terme pour des raisons épidémiologiques ; cependant, les conditions-cadre essentielles pour la prochaine phase ne peuvent pas n'être définitivement fixées que quelques jours à l'avance. Les critères d'autorisation actuellement connus pour les grandes manifestations entre le 1er juillet et le 20 août ne doivent en aucun cas être resserrés. Les manifestations professionnellement organisées offrent un cadre sûr et permettent d'éviter les rassemblements incontrôlables. Par conséquent, ces manifestations ne doivent pas être étouffés par un surcroît de restrictions et des délais raccourcis, alors que dans l'espace public les tolérances sont fixées à des niveaux visiblement plus élevés.

Maintenir les soutiens sans restriction

Malgré tout l'optimisme, le chemin du retour à une activité indépendante et économiquement viable est encore long pour les organisateurs de manifestations que nous sommes. Indépendamment de ce qui pourra être encore réalisé cette année, les années 2021 et 2022 nous poseront un défi existentiel plus grand encore que la première année Corona. Compte tenu de l'accumulation des projets et du temps de préparation des manifestations, notre filière a besoin d'une marge de manœuvre financière suffisante, allant au-delà même de la levée des restrictions. Il est donc essentiel que l'indemnisation de perte de gain soit traitée de manière uniforme à l'échelle cantonale, qu'il n'y ait pas de plafonnement et que le cadre compensatoire soit pleinement utilisé. De même faudra-t-il en parallèle maintenir les mesures macroéconomiques sans restriction l'année prochaine.

Pour plus d'informations, contacter :

- Christoph Bill, Président, christoph.bill@smpa.ch, T. 062 745 90 60
- Stefan Breitenmoser, Gérant, stefan.breitenmoser@smpa.ch, Tel. 071 552 20 34

À propos de la SMPA :

L'association Swiss Music Promoters Association (SMPA) regroupe les principaux organisateurs suisses de concerts, shows et festivals. En 2019, ses 44 membres ont organisé quelque 2'100 manifestations dans toutes les régions du pays, attirant 5,6 millions de visiteurs. La filière événementielle est un facteur économique important pour la Suisse et garantit des emplois et des places de formation. Nos membres offrent chaque année à environ 23 000 bénévoles une activité de loisir significative dans le cadre de leurs manifestations. À cela s'ajoute son engagement en faveur de la culture : la proportion d'artistes suisses engagés dans des manifestations est en constante augmentation.